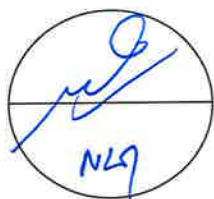


SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
13 JUILLET 2021

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance extraordinaire du 13 juillet 2021 tenue à huis clos
3. Avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Demande d'autorisation pour la propriété située au 664, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5362038, afin de construire une industrie (fromagerie) qui sera attachée au bâtiment existant (agrandissement), soit un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01
6. Demande d'autorisation pour la propriété sise sur le lot 6420104 (lot adjacent à la route 323 et à la rue du Progrès), afin de construire un nouveau bâtiment principal industriel, soit un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01
7. Levée de la séance extraordinaire



SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
13 JUILLET 2021

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello tenue le **13 juillet 2021 à 18 h 00**, par visioconférence, en raison de mesures exceptionnelles dues à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

	Ginette Juteau	Dean Johnstone
John Huneault	Jean-Christophe Chartrand-Gauthier	Ronald Giroux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes, aussi présent par visioconférence.

M. Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent par visioconférence.

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand a motivé son absence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance extraordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

#### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Martin Deschênes, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-174**

##### Séance extraordinaire du 13 juillet 2021 tenue à huis clos

CONSIDÉRANT que l'Outaouais se trouve au Palier 1 – Vigilance;

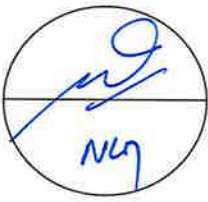
CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et par voie téléphonique.

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et par voie téléphonique.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

3.

### Avis de convocation

Le directeur général, M. Nicolas Le Mat, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

4.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-175**

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

5.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-176**

**Demande d'autorisation pour la propriété située au 664, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5362038, afin de construire une industrie (fromagerie) qui sera attachée au bâtiment existant (agrandissement), soit un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01**

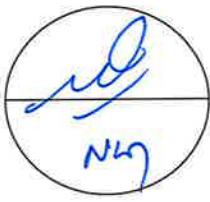
CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la propriété située au 664, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5362038, afin de construire une industrie (fromagerie) qui sera attachée au bâtiment existant (agrandissement), soit un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01;

CONSIDÉRANT le certificat de conformité de la MRC de Papineau daté du 29 juin pour un projet PPCMOI;

CONSIDÉRANT que le lot 5362038 est situé dans la zone commerciale 3-C du règlement de zonage numéro Z-17-01;

CONSIDÉRANT que le lot 5362038 a une cour avant qui donne sur la rue principale, soit la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT les plans de l'architecte Karine Boivin datés du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les plans de l'ingénieur Philippe Glaude datés du 25 juin 2021;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre François Gauthier, dossier G4614, de sa minute 9481 daté du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la qualité esthétique du projet;

CONSIDÉRANT l'intégration du projet avec le milieu bâti;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20210708-01 de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juillet 2021 par visioconférence.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte la demande d'autorisation pour la propriété située au 664, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5362038, afin de construire une industrie (fromagerie) qui sera attachée au bâtiment existant (agrandissement), soit un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA 17 01.

QUE le conseil mandate l'inspectrice en bâtiment et en environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s).

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

6.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-177**

**Demande d'autorisation pour la propriété sise sur le lot 6420104 (lot adjacent à la route 323 et à la rue du Progrès), afin de construire un nouveau bâtiment principal industriel, soit un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la propriété sise sur le lot 6420104 (lot adjacent à la route 323 et à la rue du Progrès), afin de construire un nouveau bâtiment principal industriel, soit un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01;

CONSIDÉRANT le certificat de conformité de la MRC de Papineau daté du 29 juin pour un projet PPCMOI;

CONSIDÉRANT que le lot 6420104 est situé dans les zones commerciales 13-C et 15-C ainsi que dans la zone écotourisme 12-E;

CONSIDÉRANT que l'usage sera effectué seulement dans lesdites zones commerciales et qu'aucun usage ne sera effectué dans ladite zone écotourisme;

CONSIDÉRANT que le lot 6420104 a une cour avant qui donne sur la route 323;



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01;

CONSIDÉRANT les plans de l'architecte Gaétan Dallaire datés du 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT les plans de l'ingénieur Claude Beauchamp daté du 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre Frédérick Vincent, dossier V293, de sa minute 601, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2020;

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement paysager proposé;

CONSIDÉRANT l'intégration esthétique et environnementale du projet avec le milieu;

CONSIDÉRANT la qualité du projet et des bénéfices de celui-ci pour le milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20210708-02 de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juillet 2021 par visioconférence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil accepte la demande d'autorisation pour la propriété sise sur le lot 6420104 (lot adjacent à la route 323 et à la rue du Progrès), afin de construire un nouveau bâtiment principal industriel, soit un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01.

QUE le conseil mandate l'inspectrice en bâtiment et en environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s).

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

7.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-178**

**Levée de la séance extraordinaire à 18 h 13**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

**SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 17 août 2021.

Martin Deschênes  
Maire

Nicolas Le Mat  
Directeur général et secrétaire-trésorier